



## Demission ou abandon de poste?

Par **enny**, le **15/02/2014** à **14:49**

Je viens vers vous pour avoir des reponses a mes questions.

Au travail mon responsable me fais faire des heures supp non remuneres et non inscrites sur mon bulletin de salaire,j'essui regulierement ses vanes et compliments salaces du style t'es bonne, ou de repondre a une cliente mecontente que sa telecommande elle peut se la carre ds le cul , de faire une ristourne a une autre et un cuni en cadeau.....,il me demande egalement de ne pas mettre les encaissement en especes en banque et de les lui mettre de cote dans une enveloppe,depuis 18 mois je n'ai jamais eu de formation pour travailler au poste que j'occupe (dans une cordonnerie)et attend patiamment les clients qui sont rares je ne suis pas passer a la medecine du travail depuis mon embauche(2 mai 2012) ,quand je demande des conges payes on me les impose subtilement ou on me les refuses(14 jours a prendre et pas de possibilites de les poser car refus systematique meme en les demandant en recommander avec AR)

J'ai fais deplacer l'inspection du travail qui l'a verbaliser sur les condition de travail mais rien a changer depuis 6 mois,l'inspecteur m'a preciser de passer par les prud'hommes avec l'aide d'un avocat mais je ne souhaite pas entamer ce genre de procedure car couteuse,longue et psychologiquement usante .Le responsable ne ve pas faire de rupture conventionnelle et prefere me pousser a bout pour demissionner.J'ai tout essayer que faire?Si je fais un abandon de poste qu'est-ce que je risque?Car la je suis a bout de nerfs.Merci de vos reponses.

Par **Visiteur**, le **22/07/2018** à **17:55**

On commence ici, toujours en saluant.  
BONJOUR

Ce que vous décrivez est du harcèlement à connotation sexuelle qui mérite une plainte.  
Renseignez vous auprès d'un syndicat ou des prud'hommes ne démissionnez pas.